



Critères de sélection pour l'intégration à l'équipe nationale jeunes 2017

Procédure

Les sportifs désirant intégrer l'équipe nationale jeunes 2016-2017, dans les catégories Junior(e)s, A et B feront soumettre par leurs clubs respectifs, **pour le 27/03/2017** (date de la poste) au plus tard, un dossier à la Commission Compétitions de la FLERA, comportant **obligatoirement** les six (6) éléments suivants :

1. Une demande d'admission avec coordonnées personnelles et coordonnées d'au moins un des parents, ainsi qu'une photo d'identité
2. Une lettre de motivation, expliquant pourquoi vouloir intégrer l'équipe nationale, un résumé du parcours personnel ainsi que les meilleurs résultats personnels en escalade
3. Le relevé (en annexe) des résultats obtenus aux compétitions de sélection avec ranking précis, dûment rempli et pièces à l'appui
4. L'avis du ou des entraîneur(s) ayant suivi le sportif durant la saison
5. Une liste des projets et/ou réalisations d'escalade personnels récents (en annexe) et leurs aboutissements (réussite/échec, nombre de tentatives)
6. Le plan d'entraînement suivi durant la saison passée¹

Le dossier est à envoyer à :

Par voie postale

ou

Par courrier électronique

FLERA

BP 1938

L-1019 Luxembourg

secretariat@flera.lu

Le dossier est à renouveler pour chaque saison sportive², et la Commission Compétitions se réserve le droit de ne pas examiner les dossiers incomplets.

Après examen, la Commission Compétitions émettra un avis pour chacun des dossiers qui sera soumis au CA de la FLERA. Le Conseil d'Administration (CA), sur proposition de la Commission Compétitions, se laisse le droit de juger si une compétition est éligible. Conformément aux statuts, le

¹ Fréquence, durée, période, lieu(x)

² Les présents critères de sélection couvrent la période du 24/03/2016 au 23/03/2017.



CA, sur proposition de la Commission Compétitions, désigne définitivement les sportifs de l'équipe nationale jeunes pour chaque saison sportive.

Critères

Pour la participation aux compétitions internationales IFSC, 4 places par sexe et par catégorie sont à attribuer. Le sportif devra remplir l'un des critères ci-après. Ces critères sont examinés par la Commission Compétitions par ordre croissant :

1. Une place parmi les Top 20 au classement général du ranking IFSC de l'année précédente (classement général) en difficulté.
2. Une place en finale au Championnat du Monde ou au Championnat d'Europe de difficulté (IFSC) de l'année précédente.
3. Une place en finale en Coupe d'Europe de difficulté (ECSC) de l'année précédente.
4. Une place de podium au Championnat national luxembourgeois et avoir obtenu un total d'au moins 20 points aux compétitions se déroulant en région limitrophe.
5. Avoir obtenu un total d'au moins 30 points aux compétitions se déroulant en région limitrophe.

La computation des points se fait de la manière suivante :

Compétition officielle	Place	Points
Compétition à échelle nationale	Premier tiers (arrondi vers le bas)	10
Compétition à échelle régionale, départementale ou provinciale	Premiers tiers (arrondi vers le bas)	3

Par ailleurs, **il est demandé au sportif d'avoir participé à un minimum de six (6) compétitions** au cours de l'année sportive³, dont au moins l'Open d'Arlon (B), ainsi que le championnat national luxembourgeois. La participation au championnat national de bloc est vivement souhaitée.

³ Du 24/03/2016 au 11/03/2017



Liste non-exhaustive de compétitions de sélection

Une liste, non-exhaustive, de compétitions de sélection est disponible sur le site internet de la FLERA (calendrier des compétitions)

Les résultats du sportif sont pris en compte, peu importe sous quelle licence (reconnue par l'IFSC), ils ont été obtenus.

Calendrier des compétitions internationales

Le CA, définit le calendrier des compétitions internationales pour chaque sportif.

Objectifs

Les sportifs de l'équipe nationale jeunes participent à la première compétition définie dans le calendrier, pour laquelle le CA, sur proposition de la commission compétitions, fixe un objectif minimal à atteindre. L'atteinte de l'objectif par le sportif lui ouvre la voie pour participer à une seconde compétition⁴.

Frais de participation

Le sportif et le team officiel doivent avancer les frais de déplacement et d'hébergement pour les compétitions internationales. La FLERA introduit une demande de subside pour le remboursement partiel des frais avancés par les intéressés auprès du Département Ministériel des Sports, qui rembourse pour un nombre restreint de compétitions en fonction des résultats obtenus par les sportifs de l'équipe nationale jeunes et des disponibilités budgétaires une partie des frais de déplacements et d'hébergements pour les sportifs et le team officiel.

Dans le cas où le team officiel est l'entraîneur officiel, il y aura une prise en charge de la part de la FLERA dans les limites du budget.

Team officiel

Le CA de la FLERA désigne, dans les limites budgétaires disponibles, pour chaque compétition internationale jeunes un team officiel qui accompagne les sportifs. Si le nombre de sportifs par compétition dépasse 4, un deuxième team officiel peut être nommé. L'entraîneur national a la priorité pour le poste de team officiel.

Entraîneur national

La FLERA engage de préférence un entraîneur national par discipline. L'entraîneur national doit disposer d'un diplôme reconnu par les autorités ministérielles. L'entraîneur national est chargé d'organiser les séances d'entraînement et stages en vue de la préparation de la saison internationale. L'établissement et le suivi de plans d'entraînements individuels seront sa mission principale.

⁴ Sera favorisé le championnat du monde au cas où il se déroule sur le continent européen



Stages

Le financement des stages est à répartir en commun accord entre les autorités ministérielles, la FLERA, les clubs et les parents.

Obligations du sportif

Les stages sont obligatoires pour les sportifs de l'équipe nationale jeunes. Le CA peut accorder une dispense extraordinaire suite à une demande écrite par le sportif.

Le sportif doit honorer sa sélection.

Le sportif sélectionné est considéré comme étant en mission fédérale.

Toutes les personnes en mission fédérale se conforment aux prescriptions du présent règlement.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée. Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FLERA et du Grand-Duché du Luxembourg. Elles se conforment aux directives du team officiel en charge de la délégation. Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FLERA, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le team officiel en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale.



Lutte contre le dopage

Le présent règlement établit, en application relative au code du sport 2011 de l'Agence Luxembourgeoise Anti-Dopage (ALAD), l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Tous les organes, préposés et licenciés de la fédération sont tenus de respecter les dispositions du code du sport.

Enquêtes et contrôles

Tous les organes, préposés et licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application du code du sport.

Licence IFSC

Seuls les sportifs de l'équipe nationale jeunes ainsi que le team officiel et l'entraîneur de l'équipe nationale obtiennent une licence IFSC pour une saison sportive.

Luxembourg, le 25 septembre 2014



Annexe 1 : Relevé des résultats et rankings

Compétition	Date	Pays	Résultat (x/y)	Podium (Oui / Non)

Indiquer dans ce tableau toutes les compétitions effectuées au courant de la saison sportive, en y indiquant de façon précise le ranking.



Annexe 2 : Projets et/ou réalisation d'escalade personnels récents

Type (S F)	Voie	Cotation (française)	Ascension (V F T)	Remarque

Noter dans ce tableau les projets personnels d'escalade, aboutis, échus ou en cours de réalisation. En l'absence de projets indiquer NEANT sur la feuille.

(S|F) : S = en salle ; F = en falaise; (V|F|T) : V = à vue ; F = flash ; T = après travail